

MODALITÉS DE L'OPÉRATION MICHELIN BONS D'ACHAT
Du 18 avril 2017 au 16 mai 2017 inclus

Société Organisatrice

La société "ALLOPNEUS", société par actions simplifiée, au capital de 54.990 Euros, immatriculée sous le numéro unique d'identification B 327.125.878 RCS d'Aix-en-Provence, dont le siège social est situé ALLOPNEUS-CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2, organise une opération promotionnelle du 18 avril au 16 mai 2017 inclus, réservée uniquement aux clients particuliers et professionnels (étant entendu comme professionnel une société ayant un compte ouvert chez Allopneus et classifié comme « entreprise » et n'ayant pas conclu un accord cadre de vente de pneumatiques avec Allopneus).

L'offre promotionnelle

Achetez entre le 18 avril 2017 et le 16 mai 2017, 2 ou 4 pneus MICHELIN de même dimension et de même gamme (tourisme, 4x4, camionnette, été, hiver ou CrossClimate) en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus) sur le site www.allopneus.com et bénéficiez de :

	16 POUCES ET MOINS	17 POUCES ET PLUS
2 PNEUS MICHELIN ACHETES	15€ OFFERTS en bon d'achat	30€ OFFERTS en bon d'achat
4 PNEUS MICHELIN ACHETÉS	40€ OFFERTS en bon d'achat	80€ OFFERTS en bon d'achat

Vous recevrez sous 2 à 3 semaines un email, à l'adresse indiquée lors de votre achat sur le site, dans lequel vous sera communiqué un code promo à valoir sur un nouvel achat de pneumatiques été, hiver ou CrossClimate parmi les gammes tourisme, 4x4 et camionnette de marque MICHELIN avant le 31.10.2017 sur www.allopneus.com.

Le code promo est à usage unique, non cumulable avec d'autres promotions en cours, valable pour toute commande strictement supérieure à la valeur du code promo.

Chaque consommateur peut acheter un pneu à l'unité mais ne bénéficiera pas de l'offre promotionnelle.

Pour bénéficier de l'offre, les pneumatiques MICHELIN devront avoir été achetés en une fois et figurer sur la même facture.

*Mentions légales MICHELIN 8000 kms de plus

Tests réalisés par l'organisme DEKRA à la demande de Michelin, en 2014 ou 2015 en fonction des gammes. Écart entre la longévité kilométrique moyenne des gammes de pneus MICHELIN (MICHELIN Energy Saver +, MICHELIN Pilot Sport 4, MICHELIN Primacy 3, MICHELIN Pilot Super Sport, MICHELIN CrossClimate, MICHELIN Latitude Sport 3) et la longévité kilométrique moyenne des pneus concurrents : BRIDGESTONE (Ecopia EP150, Potenza S001, Turanza T001, Dueler H/P Sport), CONTINENTAL (ContiEcoContact 5,

ContiSportContact 5, ContiPremiumContact 5, ContiSportContact 5P AO, ContiSportContact 5 SUV), DUNLOP (Sport BluResponse, Sport Maxx RT, SP QuattroMaxx), GOODYEAR (EfficientGrip Performance, Eagle F1 Asymmetric 2, Vector 4Seasons Gen-2, Eagle F1 Asymmetric SUV), PIRELLI (Cinturato P1 Verde Ecoimpact, P Zero, Cinturato P7 Ecoimpact, P Zero Silver, Cinturato All Season, P Zero Rosso), HANKOOK (Kinergy 4S, Ventus S1 Evo2 SUV), VREDESTEIN (Quatrac 5), NOKIAN (Weatherproof).

Tirage au sort

RÈGLEMENT COMPLET

JEU « SEJOUR 8000 KM MICHELIN 2017 »

Du 18 avril 2017 au 16 mai 2017

ARTICLE 1 – Participation au tirage au sort

Pour l'achat de 2 ou 4 Pneus de marque MICHELIN dans les gammes tourisme, 4x4 et camionnette été ou hiver ou CrossClimate de marque MICHELIN tentez également de gagner un voyage surprise pour deux (2) personnes jusqu'à 8000Km de votre lieu de résidence, dans la limite d'un montant de 8.000 euros, en participant à un tirage au sort à l'issue de l'offre commerciale. La participation au tirage au sort ne nécessitera aucune démarche supplémentaire, et sera automatiquement déclenchée par l'achat des pneus.

ARTICLE 2 – CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS

2.1. La participation au Jeu est exclusivement ouverte aux clients particuliers qui ont effectué un achat dans les conditions définies ci-dessus dans le présent Règlement.

Sont exclus de toute participation au Jeu :

- Les membres de l'étude d'huissiers auprès de laquelle le présent Règlement est déposé,
- De façon plus générale, toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu, ainsi que, pour chacune des catégories de personnes susvisées, les membres de leur famille en ligne directe et les personnes de leur foyer (même adresse postale).

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications qu'elle jugera utiles relatives notamment à l'identité des Participants, en vue de faire respecter les stipulations du présent article. A cet égard, toute indication renseignée lors de l'achat des pneumatiques qui serait incomplète, erronée, falsifiée, ne permettrait pas d'identifier un Participant ou ses coordonnées, ou contreviendrait à l'une des stipulations du présent Règlement entraînera l'annulation de sa participation.

2.2. La participation au Jeu se fait par tirage au sort.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION ET DEROULEMENT DU TIRAGE AU SORT

3.1 Modalités de Participation

Le Jeu se déroule comme suit :

1. Le Participant achète entre le 18 avril et le 16 mai 2017 (inclus) sur allopneus.com au moins deux (2) pneus MICHELIN de même dimension et de

même gamme (tourisme, 4*4, camionnette, été ou hiver ou CrossClimate) ;

2. A l'issue de l'offre promotionnelle, un tirage au sort sera organisé par un Huissier entre le 29 mai et le 2 juin 2017 afin de tirer au sort le Gagnant et ses suppléants ;
3. Le Gagnant sera contacté par téléphone et par mail par l'Organisateur entre le 6 et le 9 juin pour être informé du voyage surprise remporté. La destination, le contenu et les dates du voyage seront alors communiqués au Gagnant.

3.2 Désignation du Gagnant et des suppléants

Un (1) Gagnant et 4 suppléants (en cas de refus ou d'absence de participation du gagnant) seront désignés par tirage au sort parmi les Participants qui auront respecté les conditions énoncées ci-dessus. Le tirage sera effectué par Maître Patrick BIANCHI – Huissier de Justice associé (SELARL AIX-JUR'ISTRES) Le Grassi – Impasse Grassi à 13100 AIX-EN-PROVENCE, après vérification de la conformité, de leurs coordonnées, et de leur âge à la date de leur participation au tirage au sort.

Les Participants n'ayant pas été tirés au sort n'en seront pas informés.

3.3. Responsabilité de l'Organisateur

Il appartient au Participant de bien s'assurer que son adresse électronique fonctionne normalement. Aucune réclamation ne pourra être acceptée si le Participant a indiqué une adresse électronique incorrecte ou temporaire, ou si le Participant est empêché pour une quelconque raison de lire son courrier électronique.

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée en cas d'impossibilité de rentrer en communication avec le Gagnant. Dans l'éventualité où l'Organisateur se trouverait dans l'impossibilité de joindre le gagnant du voyage remporté, le Gagnant disposera d'un délai d'une semaine, à compter de la date d'envoi du mail d'information, et du message vocal laissé sur son téléphone pour confirmer son souhait de bénéficier du voyage surprise. Passé ce délai, un nouveau gagnant sera déterminé parmi les suppléants dans l'ordre du tirage au sort.

3.4. Dotation

La dotation est un voyage surprise pour 2 personnes d'une valeur maximale de 8000€.

La destination du voyage surprise offerte au Gagnant sera exclusivement déterminée par l'Organisateur et ne pourra faire l'objet d'aucune modification à la demande du Gagnant.

Dans le cadre du voyage surprise, seuls les frais exclusivement liés au voyage seront supportés par l'Organisateur (billets d'avion au départ de la ville choisie par l'Organisateur, hébergement et restauration sur place, et quelques activités touristique).

Tous les frais personnels annexes resteront à la charge du Gagnant notamment les frais de transport entre le lieu de résidence du gagnant et l'aéroport de départ.

Le détail complet du programme sera communiqué par mail au gagnant.

ARTICLE 4 – PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations collectées dans le cadre de l'achat des pneumatiques sur allopneus.com sont destinées exclusivement à L'Organisateur, responsable du traitement, et aux

prestataires agissant pour son compte. Elles ne seront pas transférées hors de l'Union Européenne.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, les Participants au présent Jeu bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société Organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande à l'adresse suivante :

ALLOPNEUS-CS 30470 60 RUE DE LA TRAMONTANE-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

La collecte des données personnelles des Participants est obligatoire pour participer au tirage au sort. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du tirage au sort seront réputées renoncer à leur participation dans la mesure où la communication de l'information du voyage remporté sera rendue impossible.

Article 5 – LOI APPLICABLE

Le Jeu ainsi que le présent Règlement sont soumis à la Loi française.

Si une ou plusieurs stipulations du Règlement étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Toute demande concernant l'interprétation du Règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent Règlement qui parviendra à l'Organisateur plus de quinze (15) jours après la fin du tirage au sort.

Pour toutes questions relatives à l'offre, vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi :

Par mail : commercial@allopneus.com

Par téléphone de 08 :30 à 18 :30 : 0892460900 (service 0,40€/min + prix appel)

Par voie postale : Service Marketing Allopneus - CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Les réclamations concernant l'opération envoyées après le 15/07/2017 ne seront plus traitées.